

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Canton de Plancoët
Commune de BOURSEUL
ARRETE TEMPORAIRE

Hors Agglomération

Le Maire de la commune de Bourseul,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 et L 3221.4 ;

- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 413.1 ;
- Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière quatrième, huitième partie ;

Considérant que par mesure de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation sur la portion de la voie communale n° 38 allant de « La Croix saint Maleu » au lieu-dit « Les Perriaux », pendant le broyage de branches de peupliers situés sur la parcelle ZN 37, effectué par l'entreprise EMBALLAGES SAMSON de Plancoët, le 20 mars 2018 de 8h00 à 13h:

ARRETE

Article 1 :

La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules sur la portion de la voie communale n° 38 allant de « La Croix saint Maleu » au lieu-dit « Les Perriaux », le 20 mars 2018 de 8h00 à 13h, dans les deux sens.

Article 2 :

Pendant cette période, la déviation des véhicules sera assurée par les voies adjacentes.

Article 3 :

Nonobstant les dates fixées à l'article 1^{er}, ces dispositions de circulation cesseront à la fin effective des travaux.

Article 4 :

Des panneaux de signalisation de type réglementaire matérialiseront les mesures prises par les articles susvisés et seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par :

- Affichage en Mairie de Bourseul,
- Affichage aux extrémités des sections réglementées,
- Apposition des panneaux et matériels de signalisation.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Subdivisionnaire de l'Équipement de Dinan,
- Monsieur l'Adjudant-Chef du Groupement de Gendarmerie de Plancoët, Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application.

Fait à Bourseul,
Le 16 mars 2018.

Philippe DAULY,
Maire.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Philippe DAULY", is written over the bottom portion of the official seal.